

Afin de saisir et de développer les occasions de commerce, les délégués commerciaux du Canada doivent voyager considérablement dans les régions qui leur sont confiées, visiter les principaux centres commerciaux et industriels, et s'entretenir avec les hauts fonctionnaires du gouvernement, les hommes d'affaires, les représentants des associations commerciales ainsi qu'avec les autorités municipales et s'efforcer de stimuler partout l'intérêt à l'égard des produits canadiens. Ils établissent ainsi dans les milieux des affaires des relations sociales qui contribuent à créer un courant de sympathie envers le Canada et ses produits, préparent la voie aux exportateurs canadiens et aident à obtenir des renseignements d'ordre commercial. Les délégués commerciaux reviennent au Canada à intervalles réguliers et organisent des tournées des centres industriels et commerciaux. Ils peuvent ainsi étudier des problèmes particuliers avec les hommes d'affaires et préciser leurs connaissances de la situation au Canada. Les délégués commerciaux rédigent des rapports à l'intention du ministre et des sociétés canadiennes sur les conditions économiques et les occasions de vente dans leurs territoires respectifs. Plusieurs de ces rapports sont publiés dans la revue *Commerce extérieur* et mettent ainsi à la portée des hommes d'affaires canadiens une foule de renseignements d'ordre commercial.

Dans les pays où le Canada maintient une mission diplomatique, le bureau du délégué commercial tient lieu de division commerciale et le délégué commercial a le titre de ministre (commerce), de conseiller-ministre (économie), de conseiller commercial ou de secrétaire commercial. Lorsqu'il est rattaché à un consulat, le délégué commercial ajoute à son titre ordinaire celui de consul général adjoint (commerce), de consul (commerce) ou de vice-consul (commerce) selon son rang. Il peut également être chargé du bureau en qualité de consul général. Lorsque son bureau est détaché et ne fait pas partie d'une mission diplomatique, le délégué commercial peut être appelé à remplir les fonctions de consul, d'agent d'immigration et autres du fait qu'il est le seul représentant du Canada.

AGENCES DU COMMERCE EXTÉRIEUR À L'ÉTRANGER AU 1^{er} MARS 1962

AFRIQUE DU SUD

Johannesburg: Délégué commercial du Canada, Mobile House, 17^e étage, angle des rues Rissik et De Villiers, Johannesburg. Adresse postale: Case postale 715. Le territoire comprend Madagascar, l'île Maurice, Mozambique et la Réunion.

Capetown: Délégué commercial du Canada, 602 Norwich House, The Foreshore, Capetown. Adresse postale: Case postale 683. Le territoire comprend l'Afrique du Sud occidentale et l'île Sainte-Hélène.

ALLEMAGNE

Bonn: Conseiller commercial, Ambassade du Canada, 22 Zitellmannstrasse, Bonn.

Duesseldorf: Consul, Consulat du Canada, Bismarckstrasse 95, Duesseldorf. Adresse postale: Case postale 2102.

Hambourg: Consul général, Consulat général du Canada, 69 Ferdinandstrasse, Hambourg.

ANTILLES

Port-d'Espagne: Conseiller commercial, Chancellerie du Haut Commissaire du Canada, Édifice Colonial, 72 South Quay, Port-d'Espagne, la Trinité. Adresse postale: Case postale 125. Le territoire comprend la Barbade, la Guadeloupe, la Guyane britannique, la Guyane française, la Martinique, le Surinam, la Trinité et Tobago et les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent.

Kingston: Délégué commercial du Canada, Édifice Barclays Bank, rue King, Kingston, Jamaïque. Adresse postale: Case postale 225. Le territoire comprend les îles Bahama et le Honduras britannique.

ARGENTINE.—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Bartolome Mitre 478, Buenos Aires. Le territoire comprend le Paraguay.